

Procès-verbal de la réunion tenue le lundi 07 décembre 2009 à 19h00 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/09.07/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS - Guido CLAES

FFBN: Gimi FOGOLIN

Wouter GEORGES, secrétaire général

Excusé : Billy WILLIAMS

1. PV réunion précédente CDWP 20.10.09

Le procès-verbal est lu et approuvé (après une correction à la demande de G. CLAES)

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier :

- Rapport arbitre A. D'HOSSCHE – match KZK-AZSC du 17.10.09 (voir pt. 3.7. du PV 20.10.09)
- Courrier F. HOSTE. Tous les membres souhaitent un rétablissement rapide pour Freddy HOSTE et Billy WILLIAMS.
- Correspondance au sujet de FINA Clinic WP-referees : la Commission de Discipline a pris connaissance des nouvelles directives FINA ainsi que des précisions d'A. D'HOSSCHE sur le terme « simulation / schwalbe ».
- La Commission de Discipline a pris connaissance de la suspension de 1 match pour le joueur C. RONCADIN (ENL) ; sanction prononcée par le conseil disciplinaire de la FFBN. G. FOGOLIN donne des précisions sur le déroulement de ce contrôle antidopage effectué par la Communauté Française à l'occasion d'un match WP à La Louvière.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match BD12/BEN MZVA-HZS du 21/11/2009: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach SEGERS D. (MZVA) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline propose de modifier le tableau des sanctions automatiques :

- un coach qui reçoit une carte rouge sera suspendu de toutes fonctions officielles pour le match suivant, n'importe quelle catégorie et/ou division.
- En cas d'un « joueur-coach » la personne intéressée sera suspendue le match suivant de toutes fonctions officielles et comme joueur.

3.2. Match 7015/CAD KZK - RSCM du 22/11/2009: rapport arbitre DESCHUYTTER

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre DESCHUYTTER ainsi que de la lettre de B. DE WULF (président KZK). Pour le moment la feuille de match n'est pas disponible.

Invité et excusé : J. OSTYN (KZK). Présent : C. DERA EVE (délégué KZK)

Après avoir entendu C. DERA EVE, qui a donné sa version des incidents et des circonstances et qui signale que le contenu du rapport de l'arbitre est bien exagéré ;

la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur J. OSTYN (KZK) pour brutalité. Etant donné sa récidive et sa conduite antisportive à plusieurs reprises la Commission de Discipline décide de suspendre le joueur J. OSTYN provisoirement dans la catégorie CAD jusqu'à comparution à la prochaine séance de la Commission de Discipline le 19.01.2010.

Le joueur intéressé doit obligatoirement se présenter à cette réunion.

La Commission de Discipline déplore l'absence d'une copie de la feuille de match.

La Commission de Discipline demande à la Commission Centrale des Arbitres d'interroger l'arbitre concerné et la Commission de Discipline souhaite recevoir prochainement une copie de cette feuille de match importante.

Invité et présent : G. GEANTA (coach KZK)

Après avoir entendu G. GEANTA, qui a donné des précisions sur le déroulement du match ainsi que sur les circonstances de sa carte rouge ;

la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach G. GEANTA (KZK) pour carte rouge.

La Commission de Discipline rappelle qu'un coach ne doit jamais approcher l'arbitre à la table de jury, ni pendant le match, ni après le match.

Vu sa récidive la Commission de Discipline décide de suspendre le coach G. GEANTA (KZK) pour 2 matches supplémentaires de toutes fonctions dans toutes les catégories et/ou divisions.

Frais : à charge de KZK

3.3. Match 1042/I GZV - DM du 28/11/2009: rapport arbitre VANDERZYPEN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VANDERZYPEN.

Invité et présent : M. JANCICH (coach GZV)

Après avoir entendu M. JANCICH, qui n'a pas contesté le contenu du rapport et qui déplore sa réaction antisportive, bien que celle-ci soit manifestée après une faute grave sur un de ses joueurs ; la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach M. JANCICH (GZV) pour carte rouge.

Vu sa récidive la Commission de Discipline décide de suspendre le coach M. JANCICH (GZV) pour 2 matches supplémentaires de toutes fonctions dans toutes les catégories et/ou divisions.

La Commission de Discipline constate également que de nouveau le club GZV a manqué à son devoir quant aux responsabilités et la disponibilité du délégué à l'arbitre.

Etant donné une réprimande précédente prononcée par la Commission de Discipline, le club GZV recevra une amende administrative réglementaire de € 126,00.

Frais : à charge de GZV

3.4. Match 2044/II SCSG-SCC du 28/11/2009: rapport arbitre DE BOECK

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DE BOECK.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach B. WILLIAMS (SCC) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.5. Match 1043/I RSCM – KZK du 28/11/2009

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match. Pas de rapport disponible.

G. CLAES, présent à ce match en tant que délégué, signale que la carte rouge a été décernée arbitrairement à un joueur innocent. Il confirme qu'une prise de vue (images TV) de cet incident existe.

La Commission de Discipline demande à la Commission des Arbitres de donner la carte rouge, en cas de doute sur l'identité du joueur concerné, au coach qui est toujours responsable pour le comportement de ses joueurs au champ de jeu et sur le banc.

En tout cas, la Commission de Discipline déplore de nouveau l'absence d'un rapport de l'arbitre (suivant le tableau des sanctions automatiques la rédaction d'un rapport est obligatoire en cas d'une carte rouge).

Conformément au tableau des sanctions automatiques la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur G. DEBRUYCKERE (KZK) pour carte rouge.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Le rapporteur,

Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 19 JANVIER 2010 - 19h00 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**